



Communiqué
13 juillet 2021

ACCORD TELETRAVAIL : OUI MAIS DE NOMBREUSES RESERVES.

Solidaires Fonction Publique a signé ce 13 juillet l'accord sur le télétravail dans la fonction publique qui, du fait de la signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique devient majoritaire.

Pour Solidaires, cet accord est et ne doit être qu'un accord disposant des droits et garanties pour les agent-es exerçant une partie de leur travail selon ce mode d'organisation. Car pour Solidaires, il n'est pas question en soi d'en faire la promotion.

Si Solidaires a signé cet accord, ça n'est qu'en l'assortissant d'un certain nombre de réserves.

Sur la forme, Solidaires a rappelé les conditions dans lesquelles la négociation s'est tenue. Bien trop ramassée dans le temps, celle-ci aurait gagné à être desserrée afin de pouvoir aborder dans de meilleures conditions et plus au fond les thématiques pourtant essentielles pour les agent-es publics.

Sur le fond, Solidaires a rappelé que cet accord, sans présenter de reculs pour les agent-es se contente surtout de lister des bonnes intentions sans réelles mesures prescriptives ou contraignantes. Il aurait pu représenter des avancées majeures par rapport au décret de 2016. Ce n'est pas réellement le cas. Ainsi, déléguer à la négociation locale la fourniture des matériels nécessaires au télétravail, les conditions du droit à la déconnexion... sont pour Solidaires des risques de disparités entre agent-es alors même qu'ils et elles doivent toutes et tous prétendre aux mêmes conditions de travail.

Si Solidaires a bien noté l'avancée en termes d'indemnité de frais de télétravail portant à 220€ le montant brut annuel, il souhaite rappeler que cette somme reste encore insuffisante et ne couvrira pas l'ensemble des sommes engagées pour les agent-es afin d'exercer leurs missions à leur domicile.

Afin de pouvoir continuer à œuvrer pour les droits et garanties des agent-es et obtenir de réelles avancées concrètes, Solidaires considère qu'il doit être présent au comité de suivi et a donc signé cet accord sur le télétravail.